

Merci d'encourager nos musiciens par un don*.

Les dons faits à Philharmonie Jeunesse de Montréal peuvent être conservés pour une période d'au moins 10 ans dans le cadre du Programme Mécénat Placements Culture du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Veuillez compléter le coupon qui suit avec votre chèque libellé à l'ordre de la « Philharmonie Jeunesse de Montréal ».

Coupon

Nom : _____
Adresse : _____ _____
Adresse courriel : _____
Téléphone : _____
Montant du don : _____ \$

Postez votre don à :

Philharmonie jeunesse de Montréal 1965 boul. Laird Mont-Royal (Québec) H3P 2V2
--

*Pour tout don de plus de 25\$, un reçu d'impôt sera émis.